

Commune de Lys-Haut-Layon
Fiche organisation de manifestation associative

Cette fiche est à compléter par l'association pour toute demande relative à l'organisation d'une manifestation (salle, matériel, autorisations...). La demande doit être adressée assez tôt pour que le dossier soit complet (convention, attestation d'assurance, caution) **au minimum un mois** avant l'utilisation de la salle.

Cette fiche est à retourner
à associations@lyshautlayon.fr ou à l'accueil de votre mairie déléguée.

Pour tout demande, de matériel ou de salle, merci de joindre
l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'association

Date de la demande :

I - DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Nom de la manifestation :

Date / Période :

Heure de début et de fin :

Lieu :

Commune déléguée :

Entrée : ☐ Libre ☐ Payante

II - ORGANISATEUR

Association :

Nom du référent de la demande :

Téléphone :

Email :

Adresse du siège social :

Commune :

☐ **L'association certifie avoir pris connaissance de la charte associative et s'engage à en respecter son contenu.**

III - DEMANDE DE SALLE

Salle sollicitée :

Option de réservation : ☐ Ménage à la charge de la commune
 ☐ L'association s'engage à nettoyer parfaitement la salle*
 ☐ Réunion en petit comité

** En cas de défaut de ménage constaté, l'association se verra facturer au minimum le forfait ménage en vigueur, avec une facturation complémentaire si un temps de nettoyage supplémentaire est nécessaire.*

IV - DEMANDE DE REGLEMENTATION

Lorsqu'un événement doit se dérouler en tout ou partie sur la voie publique ou ouverte à la circulation, un arrêté municipal est nécessaire.

Il en est de même quant à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire.

Type de demande	Oui/Non + Précisions	Avis Mairie
Circulation - Stationnement Limitation de vitesse		
Occupation de domaine public		
Débit de boissons		

V - DEMANDE DE MATERIEL

Merci de compléter le tableau ci-joint en précisant la quantité de matériel souhaitée ainsi que le mode de transport (en autonomie ou pris en charge par la commune).

Ces demandes concernent uniquement le matériel communal situé en dehors des salles, celles-ci disposant déjà d'équipements inclus dans leur réservation.

 Toute demande de projection au Cinéfil doit être adressée par mail à l'association du Cinéfil (lecinefilvihiers@gmail.com). Cette prestation donnera lieu à des frais supplémentaires.

Cadre réservé à la mairie

Date de réception	Date d'enregistrement	Avis de la mairie	Cachet Mairie

DEMANDE DE MATERIEL - Liste du matériel à disposition, caution et coût transport

Matériel à disposition des associations	Caution	Quantité	Coût du transport	Nombre demandé	Livraison souhaitée (oui/non)
Ganivelles (barrières)	200 €	200	21 € / 25 ganivelles		
Groupe électrogène ¹	1.000 €	1	21 €		
Armoire électrique et câbles	1.000 €	1	21 €		
Chapiteaux parapluies (16 m² - 4 x 4 m)	500 €	17	21 € / 5 chapiteaux		
Chapiteau (barnum 72 m² - 6 x 12 m) ¹	600 €	1	21 €		
Parquets - neuf	200 €	30 m²	21 €		
Podium extérieur (70 m²/49 plaques de 1,2 x 1,2 m) ¹	500 €	1	34 € / 15 m²		
Podium extérieur (24 m²) ¹	500 €	1	34 € / 15 m²		
Podium intérieur (60 m² - 30 plaques de 1 x 2 m)	500 €	1	34 € / 15 m²		
Tapis de protection du sol (moquettes 1x2 m sur 4 charriots)	500 €	800 m²	34 € / 200 m²		
Plaques Novopan (2 x 2 m)	200 €	50	21 € / 20 plaques		
Grilles d'exposition	-	18	21 € / 10 grilles		
Panneaux d'exposition (moquettes 172 x 122 cm)	-	20	21 € / 10 panneaux		
Piquets de clôture	-	75	21 €		
Spots d'éclairage LED	500 €	6	21 €		
Chaises	-	440	21 € / 100 chaises		
Tables à tréteaux VIHIER (4 mètres linéaires)	-	6 (24 ml)	21 € / 10 tables		
Tables à tréteaux VIHIER (2 mètres linéaires)	-	9 (18 ml)			
Tables à tréteaux NUEL S/ LAYON (4,4 mètres linéaires)	-	12 (53 ml)			
Tables à tréteaux LES CERQUEUX /S PASS (3 mètres linéaires)	-	6 (18 ml)			
Tables à tréteaux TIGNÉ (3 mètres linéaires)	-	15 (45 ml)			
Bancs TIGNÉ (2 mètres linéaires)	-	30 (60 ml)			

¹ L'accès à ce matériel sans les ST est réservé aux personnes connaissant son montage et démontage.

Panneaux signalétiques à disposition

	Nb dispo	Demandé
Cônes	60	
Danger – AK 14	5	
Sens interdit – B1	8	
Stationnement interdit – B6a1	8	

	Nb dispo	Demandé
Limitation 30kms/h – B14	4	
Priorité sens de circulation – C18 et B15	4	
Déviation – KD43	10	
Route barrée – KC1	15	

	Nb dispo	Demandé
Panneau « Attention manifestation »		